

Nota 1
 Le présent document exprime la figure et les dispositions générales du logement.
 Les dispositions et les surfaces peuvent varier en fonction des nécessités techniques ou administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, allèges, faux plafond).
 Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations ne sont pas représentées. Les équipements de la cuisine ne sont pas fournis et les rangements sont des espaces non aménagés.
 Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les gabarits des pièces répondent aux dispositions réglementaires aux dispositions réglementaires (décret du 23 Mars 1997(Art 4.1)).

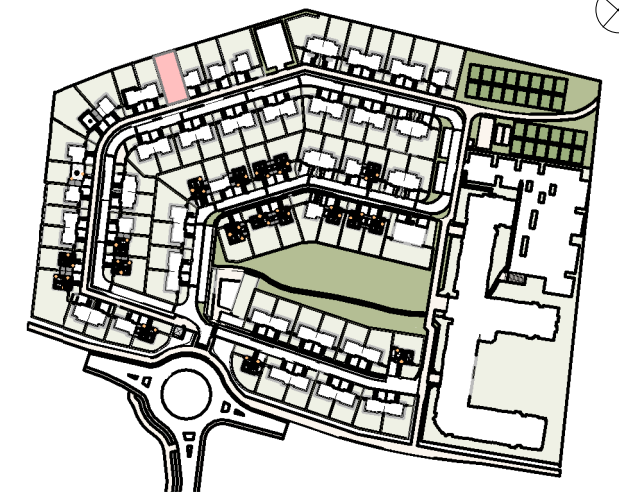
Nota 2
 Toute modification est soumise à l'accord préalable de la société et des bureaux de contrôle. Aucune modification affectant l'installation électrique, la plomberie ou le cloisement ne pourra être prise en compte après travaux.
 Dans le cadre des TMA, il ne sera pas accepté de modifications sur la structure, les portes d'entrées, les gaines techniques, la position des tableaux électriques et les menuiseries extérieures.

 Soffite / Faux-Plafond

DOMAINE DE SAUSSAY **LOT-MI 68**




4 Pièces

Route de Fontenay
 91610 Ballancourt-Sur-Essonne

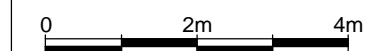


TABEAU DE SURFACES

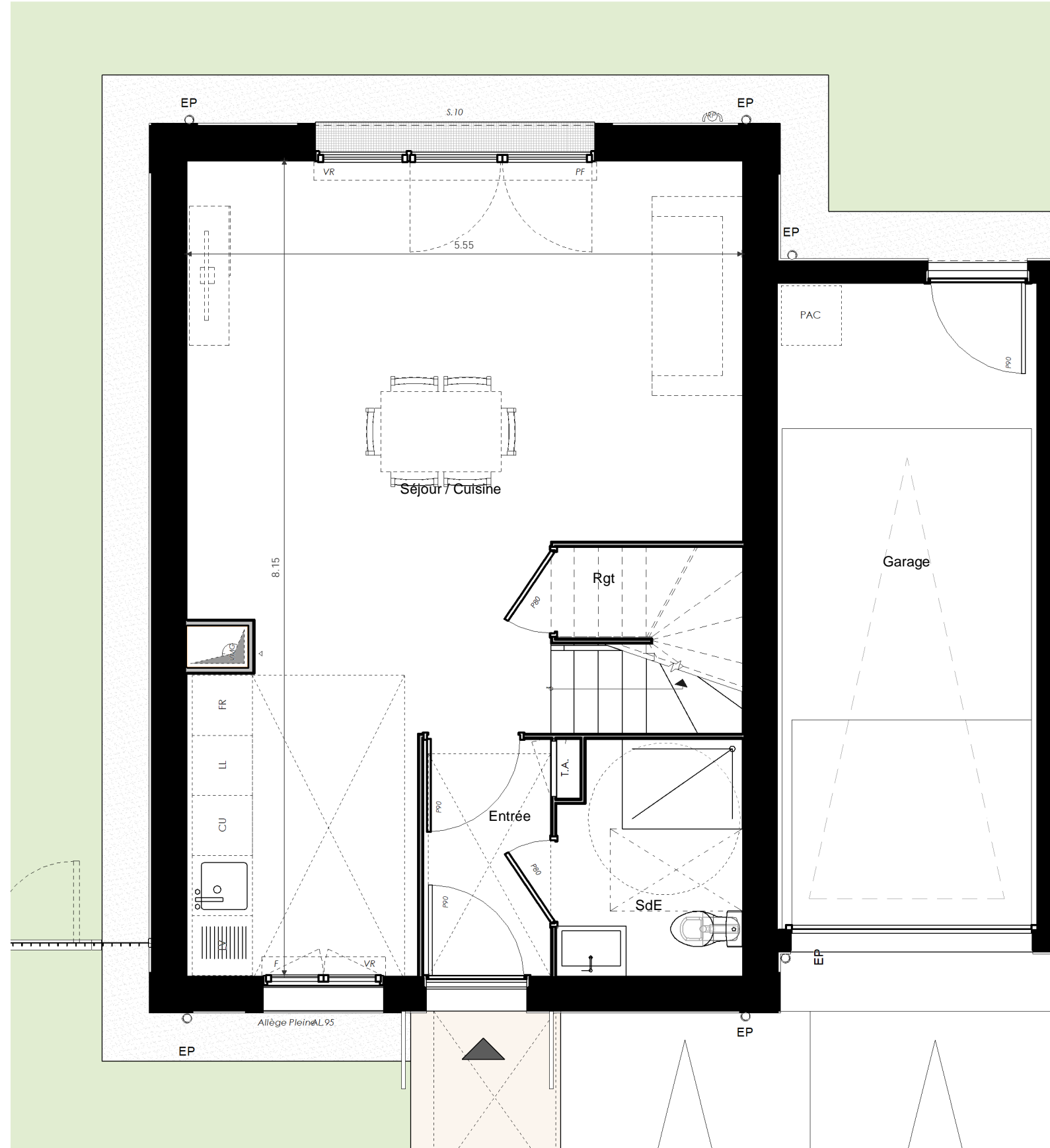
RDC	Séjour / Cuisine	33.35 m ²
	Entrée	3.03 m ²
	SdE	4.23 m ²
	Rgt	1.04 m ²
TOTAL RDC		41.65 m²
ETAGE	Chambre 2	9.09 m ²
	Chambre 3	10.68 m ²
	SdB	4.39 m ²
	Dgt	2.21 m ²
	Chambre 1	14.05 m ²
TOTAL ETAGE		40.42 m²
TOTAL HABITABLE :		82.07 m²
Garage		16.93 m ²
Jardin Avant		26.71 m ²
Jardin Arrière		175.90 m ²
TOTAL ANNEXES :		219.54 m²
SURFACE PARCELLAIRE:		312.36 m²

LEGENDE		PAC	POMPE A CHALEUR
LL	LAVE LINGE		FAUX PLAFOND SOFFITES RETOMBEE
LV	LAVE VAISSELLE		CAILLEBOTIS
CU	CUISSON	GC	GARDE CORPS
FR	FRIGO	PL	PLACARD
PF	PORTE FENETRE		GAINTECHNIQUE
F	FENETRE	EP	DESCENTE D'EAU PLUVIALE
VR	VOLET ROULANT	RP	ROBINET DE PUISAGE
VB	VOLET BOIS	TA	TABEAU ELECTRIQUE

NOTA
 - Hauteur sous plafond des pièces, sauf mention particulière: 2.5m
 - La surface Habitable des placards est incluse dans celles des pièces attenantes

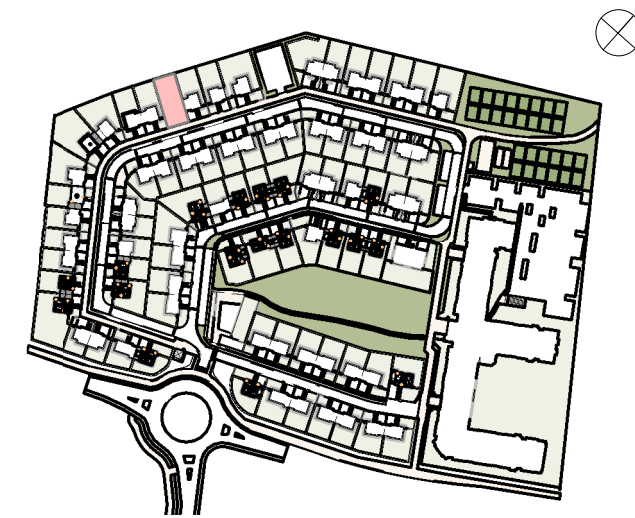


Ind: 12/07/2023
 NOTAIRE



DOMAINE DE SAUSSAY **LOT-MI 68** 4 Pièces

Route de Fontenay
91610 Ballancourt-Sur-Essonne



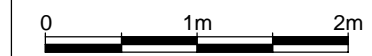
TABEAU DE SURFACES

Étage	Description	Surface (m²)
RDC	Séjour / Cuisine	33.35
	Entrée	3.03
	SdE	4.23
	Rgt	1.04
TOTAL RDC		41.65
ETAGE	Chambre 2	9.09
	Chambre 3	10.68
	SdB	4.39
	Dgt	2.21
	Chambre 1	14.05
TOTAL ETAGE		40.42
TOTAL HABITABLE :		82.07
Garage		16.93
Jardin Avant		26.71
Jardin Arrière		175.90
TOTAL ANNEXES :		219.54

SURFACE PARCELLAIRE: 312.36 m²

LEGENDE	
LL	LAVE LINGE
LV	LAVE VAISSELLE
CU	CUISSON
FR	FRIGO
PF	PORTE FENETRE
F	FENETRE
VR	VOLET ROULANT
VB	VOLET BOIS
PAC	POMPE A CHALEUR
[Symbol]	FAUX PLAFOND SOFFITES RETOMBEE
[Symbol]	CAILLEBOTIS
GC	GARDE CORPS
PL	PLACARD
[Symbol]	GAINTE TECHNIQUE
[Symbol]	DESCENTE D'EAU PLOUVIALE
RP	ROBINET DE PUISAGE
TA	TABEAU ELECTRIQUE

NOTA
- Hauteur sous plafond des pièces, sauf mention particulière: 2.5m
- La surface Habitable des placards est incluse dans celles des pièces attenantes

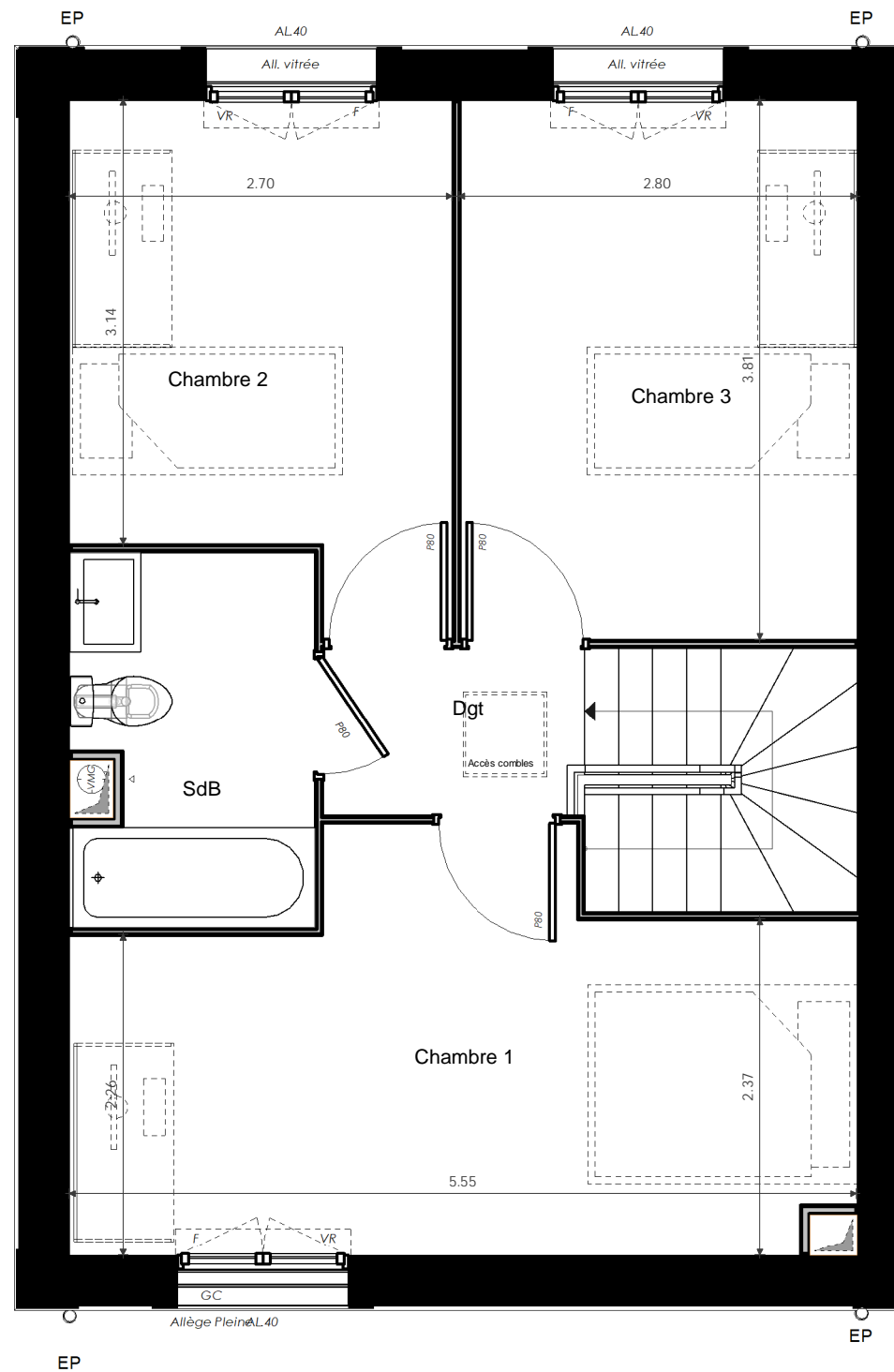


Ind: 12/07/2023
NOTAIRE

Nota 1
Le présent document exprime la figure et les dispositions générales du logement.
Les dispositions et les surfaces peuvent varier en fonction des nécessités techniques ou administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, allèges, faux plafond).
Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations ne sont pas représentées. Les équipements de la cuisine ne sont pas fournis et les rangements sont des espaces non aménagés.
Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les gabarits des pièces répondent aux dispositions réglementaires aux dispositions réglementaires (décret du 23 Mars 1997(Art 4.1)).

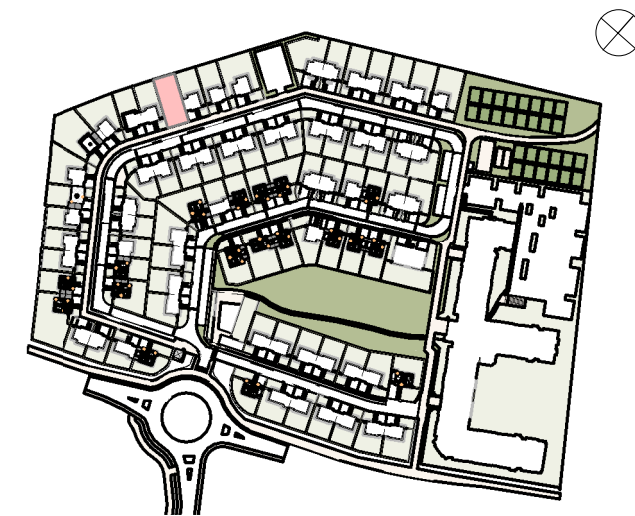
Nota 2
Toute modification est soumise à l'accord préalable de la société et des bureaux de contrôle. Aucune modification affectant l'installation électrique, la plomberie ou le cloisement ne pourra être prise en compte après travaux.
Dans le cadre des TMA, il ne sera pas accepté de modifications sur la structure, les portes d'entrées, les gaines techniques, la position des tableaux électriques et les menuiseries extérieures.





DOMAINE DE SAUSSAY **LOT-MI 68** 4 Pièces

Route de Fontenay
91610 Ballancourt-Sur-Essonne



TABEAU DE SURFACES

Étage	Description	Surface (m²)
RDC	Séjour / Cuisine	33.35
	Entrée	3.03
	SdE	4.23
	Rgt	1.04
TOTAL RDC		41.65
ETAGE	Chambre 2	9.09
	Chambre 3	10.68
	SdB	4.39
	Dgt	2.21
	Chambre 1	14.05
TOTAL ETAGE		40.42
TOTAL HABITABLE :		82.07 m²
Garage		16.93
Jardin Avant		26.71
Jardin Arrière		175.90
TOTAL ANNEXES :		219.54 m²
SURFACE PARCELLAIRE :		312.36 m²

LEGENDE	
LL	LAVE LINGE
LV	LAVE VAISSELLE
CU	CUISSON
FR	FRIGO
PF	PORTE FENETRE
F	FENETRE
VR	VOLET ROULANT
VB	VOLET BOIS
PAC	POMPE A CHALEUR
[Symbol]	FAUX PLAFOND SOFFITES RETOMBEE
[Symbol]	CAILLEBOTIS
GC	GARDE CORPS
PL	PLACARD
[Symbol]	GAINTE TECHNIQUE
EP	DESCENTE D'EAU PLUVIALE
RP	ROBINET DE PUISAGE
TA	TABEAU ELECTRIQUE

NOTA
- Hauteur sous plafond des pièces, sauf mention particulière: 2.5m
- La surface Habitable des placards est incluse dans celles des pièces attenantes



0 1m 2m	Ind: 12/07/2023
	NOTAIRE

Nota 1
Le présent document exprime la figure et les dispositions générales du logement.
Les dispositions et les surfaces peuvent varier en fonction des nécessités techniques ou administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, allèges, faux plafond).
Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations ne sont pas représentées. Les équipements de la cuisine ne sont pas fournis et les rangements sont des espaces non aménagés.
Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les gabarits des pièces répondent aux dispositions réglementaires aux dispositions réglementaires (décret du 23 Mars 1997(Art 4.1)).

Nota 2
Toute modification est soumise à l'accord préalable de la société et des bureaux de contrôle. Aucune modification affectant l'installation électrique, la plomberie ou le cloisement ne pourra être prise en compte après travaux.
Dans le cadre des TMA, il ne sera pas accepté de modifications sur la structure, les portes d'entrées, les gaines techniques, la position des tableaux électriques et les menuiseries extérieures.

